



Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2025

ageas
Supporter of your life



Introduction

Les références à « local », « entité », « entité juridique », « OpCo » ou « société opérationnelle », « participations non contrôlées (NCP) » dans ce rapport renvoient aux filiales ou sociétés affiliées d'Ageas. Une « filiale » désigne toute entité dont ageas SA/NV, directement ou indirectement, est actionnaire et détient le contrôle opérationnel. Une « société affiliée » désigne toute entité dans laquelle ageas SA/NV, directement ou indirectement, est actionnaire et n'exerce pas de contrôle opérationnel mais dispose d'une influence significative. « Ageas solo » renvoie à l'entité juridique ageas SA/NV, sur une base non consolidée.

Le présent rapport constitue le Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (« SFCR ») du Groupe Ageas et couvre également ageas SA/NV en tant qu'entité solo liée à ses activités de réassurance, au 31 décembre 2025, établi conformément à l'article 51 de la directive 2009/138/CE et aux articles 290 à 298 du règlement délégué 2015/35. Le rapport a été préparé conformément à la réglementation Solvabilité II (Solvency II) et aux orientations de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (« EIOPA ») et vise uniquement à satisfaire aux exigences de ces réglementations.

La structure du présent Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (« SFCR ») est conforme à l'annexe XX (vingt) du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission. En outre, les chiffres présentés dans ce rapport sont alignés sur les modèles de reporting quantitatif (QRT) tels que communiqués aux autorités de contrôle. Un sous-ensemble de ces QRT, devant être rendu public, est inclus en annexe du présent SFCR.

Tous les montants de ce rapport sont présentés en millions d'euros (millions d'EUR), (montants arrondis au million le plus proche), sauf indication contraire. Les montants figurant dans les QRT publiés sur le site d'Ageas sont présentés en milliers d'euros.



Résumé

Ce document est le rapport 2025 sur la Solvabilité et la Situation Financière (« SFCR ») du Groupe Ageas et d'ageas SA/NV en tant qu'entité solo liée à ses activités de réassurance. Les chiffres présentés dans ce rapport concordent avec les modèles de reporting quantitatif (QRT) tels que communiqués aux autorités de contrôle. Un sous-ensemble de ces QRT, qui doivent être rendus publics et qui fournissent des informations quantitatives conformément à Solvabilité II (Solvency II) au 31 décembre 2025, est inclus en annexe.

Le chapitre A « Activité et performance » décrit le profil d'activité et la structure globale d'ageas SA/NV. Il donne également un aperçu des performances du groupe en matière de souscription et d'investissement. Le chapitre B « Système de gouvernance » explique la structure de gouvernance du groupe et décrit la mise en place des fonctions clés de Solvabilité II (Solvency II). Le chapitre C « Profil de risque » décrit les principaux risques auxquels Ageas est exposé (risques financiers et non financiers) et la manière dont Ageas atténue ces risques. Le chapitre D « Évaluation à des fins de solvabilité » explique comment passer du bilan fondé sur les principes des normes internationales d'information financière (IFRS) à l'évaluation des postes du bilan fondée sur les principes d'évaluation de Solvabilité II (Solvency II). Le chapitre E « Gestion du capital » donne un aperçu des fonds propres éligibles et du calcul du capital de solvabilité requis et des ratios de capital de solvabilité.

À l'échelle du Groupe, Ageas sert directement ou indirectement près de 43 millions de clients dans 13 pays d'Europe et d'Asie, grâce à une combinaison de filiales détenues à 100 % et de partenariats à long terme avec des institutions financières solides et des distributeurs clés. Le Groupe propose une large gamme de produits d'assurance Vie et Non Vie à des clients particuliers et professionnels, notamment des produits d'épargne et de protection, des solutions de pension, l'assurance accidents du travail, ainsi que des assurances automobiles et habitation.

Performance 2025

En 2025, Ageas a maintenu une forte dynamique commerciale, avec des encaissements totaux en hausse de plus de 9 % à taux de change constant pour atteindre 19,6 milliards d'EUR. La croissance a été enregistrée tant en Vie qu'en Non-Vie, et sur l'ensemble des principaux marchés. Les encaissements Vie ont progressé de 6 % à taux de change constant, soutenus par des ventes unités de compte plus élevées en Belgique, une reprise des produits d'épargne en Europe et une poursuite de la croissance en Asie, soutenue par une réorientation stratégique réussie de la gamme de produits en Chine. Les encaissements Non-Vie ont augmenté dans toutes les régions, grâce à la croissance des portefeuilles, aux actions de tarification et à une souscription disciplinée, tandis que les activités de réassurance auprès de tiers ont continué de se développer, soutenues par une diversification accrue et un accord de quote part lié au segment Motor distribué par l'insurtech italienne Prima.

Le résultat opérationnel net du Groupe a augmenté pour atteindre 1,65 milliard d'EUR, correspondant à un rendement des fonds propres de 19,3 % et à un résultat net de 1,71 milliard d'EUR. La performance a été portée par un solide résultat de souscription Non-Vie, bénéficiant de conditions météorologiques favorables, et par un effet ponctuel d'impôts différés en Chine à la suite d'une modification du régime fiscal local. Ajusté de cet effet ponctuel et en supposant un taux d'imposition de 25 %, le résultat opérationnel net s'élèverait à 1,35 milliard d'EUR, soit une hausse de plus de 9 % d'une année à l'autre, reflétant la solidité sous-jacente de la performance opérationnelle du Groupe.

Évolutions du Groupe

Acquisitions et cessions en 2025

En 2025, Ageas a étendu son périmètre d'activités au moyen d'acquisitions ciblées. Le Groupe a acquis Acromas Insurance Company Limited (AICL) et le groupe esure (via Blue (BC) Topco Limited), renforçant ainsi sa position sur le marché britannique de l'assurance des particuliers. Par ailleurs, Interparking SA/NV a pris le contrôle de Saba Infraestructuras S.A., élargissant les activités d'Ageas dans les infrastructures de stationnement en Europe.

Le Groupe a également réalisé des cessions partielles au cours de l'année, notamment de participations minoritaires dans Ageas Federal Life Insurance et Interparking SA/NV, sans perte de contrôle.

Événements postérieurs à la date de clôture

En décembre 2025, Ageas a annoncé l'acquisition de la participation restante de 25 % dans AG Insurance auprès de BNP Paribas Fortis, ce qui permettra à Ageas de devenir pleinement propriétaire de sa filiale d'assurance belge. La transaction a été finalisée avec succès à la fin du mois d'avril 2026. Dans le cadre de cet accord, Ageas et le Groupe BNP Paribas ont également reconfirmé et formalisé leur partenariat de bancassurance de long terme en Belgique, incluant une collaboration renouvelée de 15 ans. En outre, un accord de relation limitera la participation du Groupe BNP Paribas dans Ageas à un maximum de 25 % moins une action, reconnaissant BNP Paribas comme le principal actionnaire et partenaire stratégique d'Ageas, tout en préservant l'autonomie et l'indépendance d'Ageas.

Sensibilité aux risques

Le risque de marché représente un risque clé pour de nombreuses activités d'Ageas. Il est géré au moyen d'un cadre complet combinant politiques d'investissement, limites, tests de résistance et suivi régulier, afin de garantir que les risques restent alignés avec l'appétence au risque et soient adéquatement rémunérés tant pour les assurés que pour les actionnaires.

Les décisions stratégiques et tactiques d'allocation d'actifs sont prises au niveau local dans le cadre d'une appétence au risque à l'échelle du Groupe, soutenue par la supervision de Group Risk et communiquée aux organes de gouvernance concernés au niveau du Groupe.

Ageas évalue régulièrement la sensibilité de sa position de solvabilité aux principaux facteurs de risque de marché. Les tableaux ci-dessous présentent l'impact de chocs isolés sélectionnés sur les ratios de solvabilité des piliers I et II au quatrième trimestre de 2025. Ces scénarios n'ont pas vocation à refléter des attentes quant à l'évolution future des marchés.

Au 31/12/25		Capital de			Impact	Impact
Basé sur Solvabilité II _{Ageas}		Fonds Propres	Solvabilité Requis	Solvabilité	S/R	S/R 2024
Cas de base	<i>Avant choc</i>	8 632	4 091	211 %		
Taux d'intérêt	<i>Baisse -50 pdb</i>	8 766	4 110	213 %	2 %	(5 %)
	<i>Hausse +50 pdb</i>	8 499	4 089	208 %	(3 %)	0 %
Actions	<i>Baisse -25 %</i>	8 043	3 995	201 %	(10 %)	(12 %)
	<i>Hausse +25 %</i>	9 048	4 027	225 %	14 %	11 %
Spreads	<i>Spreads corporates en hausse +50 pdb</i>	8 579	4 101	209 %	(2 %)	(2 %)
	<i>Spreads souverains en hausse +50 pdb</i>	8 494	4 158	204 %	(7 %)	(9 %)
Immobilier	<i>Baisse -10 %</i>	8 464	4 172	203 %	(8 %)	(10 %)
	<i>Hausse +10 %</i>	8 782	4 010	219 %	8 %	9 %
Inflation	<i>Choc parallèle +50 pdb</i>	8 627	4 062	212 %	1 %	3 %

Au 31/12/25		Capital de			Impact	Impact
Basé sur Solvabilité II _{PII}		Fonds propres	Solvabilité Requis	Solvabilité	S/R	S/R 2024
Cas de base	<i>Avant choc</i>	8 238	4 266	193 %		
Taux d'intérêt	<i>Baisse -50 pdb</i>	8 343	4 319	193 %	0 %	(5 %)
	<i>Hausse +50 pdb</i>	8 131	4 247	191 %	(2 %)	2 %
Actions	<i>Baisse -25 %</i>	7 657	4 051	189 %	(4 %)	(8 %)
	<i>Hausse +25 %</i>	8 739	4 285	204 %	11 %	10 %
Spreads	<i>Spreads corporates en hausse +50 pdb</i>	8 222	4 218	195 %	2 %	3 %
	<i>Spreads souverains en hausse +50 pdb</i>	7 809	4 423	177 %	(16 %)	(19 %)
Immobilier	<i>Baisse -10 %</i>	8 033	4 301	187 %	(6 %)	(9 %)
	<i>Hausse +10 %</i>	8 426	4 221	200 %	7 %	9 %
Inflation	<i>Choc parallèle +50 pdb</i>	8 247	4 264	193 %	0 %	1 %

Différence d'évaluation entre Solvabilité II (Solvency II) et IFRS

Les différences d'évaluation les plus significatives entre le bilan IFRS dans les états financiers et le bilan conforme au marché aux fins de Solvabilité II (Solvency II) sont les suivantes :

- La décomptabilisation du goodwill et autres actifs incorporels sous Solvabilité II (Solvency II) (Solvency II) ;
- Les biens immobiliers, les prêts, les passifs subordonnés et les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués à leur juste valeur (Fair value) selon Solvabilité II (Solvency II) ;
- Les passifs (provisions techniques) découlant des contrats de (ré)assurance et d'investissement sont comptabilisés à des valeurs conformes au marché ;
- Reconnaissance des éléments de passifs éventuels sous Solvabilité II (Solvency II) (non applicable pour Ageas) ;
- Les actifs d'impôts différés sont évalués en fonction de la différence entre les valeurs cohérentes avec le marché et les valeurs fiscales des actifs et passifs selon Solvabilité II (Solvency II), et ne sont reconnus que si leur recouvrement est probable.

Evaluation des provisions techniques

Les principales différences entre Solvabilité II (Solvency II) et IFRS 17 concernant la valorisation des passifs en assurance vie découlent des points suivants :

- Actualisation : Sous Solvabilité II (Solvency II), une courbe d'actualisation est spécifiée par l'EIOPA, tandis qu'un assureur peut spécifier la courbe d'actualisation utilisée en vertu d'IFRS 17 pour refléter à la fois la cohérence avec le marché et les caractéristiques spécifiques des passifs d'assurance.
- Limites contractuelles : Sous Solvabilité II (Solvency II), il est nécessaire de respecter des limites contractuelles courtes, alors qu'IFRS 17 permet l'utilisation de limites contractuelles longues. Ainsi, davantage de primes futures sont incluses dans les projections de flux de trésorerie.
- Marge de service contractuelle (CSM) : Alors que sous Solvabilité II (Solvency II), les bénéfices sont reconnus à l'origine d'un contrat, les bénéfices seront reconnus tout au long de la durée d'un contrat en utilisant la CSM sous IFRS 17.
- Frais non imputables : Sous Solvabilité II (Solvency II), les frais non imputables sont inclus dans le calcul BEL, mais ils ne le sont pas sous IFRS 17.
- Ajustement au risque : Sous Solvabilité II (Solvency II), une Marge de Risque est calculée pour intégrer les risques non couvrables, tandis qu'un Ajustement au Risque est utilisé sous IFRS 17, qui n'est pas calibré au même niveau de confiance.
- Gains à l'initiation (Day-1) : sous Solvabilité II (Solvency II), les gains économiques apparaissant à la mise en place d'un contrat (« gains Day-1 ») sont reconnus immédiatement via la meilleure estimation du passif, tandis que sous IFRS 17 ces gains ne sont pas reconnus d'emblée mais sont absorbés dans la CSM et libérés sur la période de couverture.

Pour les activités Non-Vie, les principales différences sont l'inclusion d'événements binaires et l'inclusion d'une marge de risque au lieu de l'ajustement du risque prévu par IFRS 17.

Mesure transitoire sur les provisions techniques

Les entités portugaises d'Ageas appliquent des mesures transitoires sur les provisions techniques conformément à l'article 308d de la directive 2009/138/CE.

Le facteur d'ajustement transitoire est mis à jour chaque année au 1er janvier. Pour la clôture 2025, un facteur de 7/16 a été appliqué, diminuant à 6/16 à partir du 1er janvier 2026. Des informations quantitatives complémentaires sont publiées dans le QRT S.22.01.22.

Fonds propres

À la clôture 2025, les fonds propres d'Ageas restent de haute qualité, avec 74 % des fonds propres éligibles classés en capital Tier 1. Les composantes de Tier 1 restreint représentent 25 % du capital Tier 1 total, avec 165 millions d'EUR dépassant les limites d'éligibilité Tier 1 reclassés en Tier 2.

Les fonds propres éligibles sont passés de 7 400 millions d'EUR en 2024 à 8 238 millions d'EUR en 2025, principalement sous l'effet des activités de

dette et de marchés de capitaux et d'une forte génération opérationnelle de capital, partiellement compensées par les acquisitions d'esure et de Saga. Cette hausse a été en partie neutralisée par la rémunération des actionnaires sous forme de rachats d'actions et de comptabilisation du dividende à payer.

La composition des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR du Groupe est la suivante :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Fonds propres pour couvrir le SCR du Groupe :	8 238	7 400
Tier 1 non restreint	4 928	5 219
Tier 1 restreint éligible	1 232	862
Tier 1 restreint disponible	1 397	862
Excédent vers Tier 2	165	-
Tier 2 éligible	2 046	1 286
Excédent provenant du Tier 1	165	-
Tier 2 disponible	1 881	1 286
Tier 3	32	34

Capital de solvabilité requis (« SCR »)

Dans le cadre du Pilier 1 (exigences de capital) de Solvabilité II (Solvency II), les assureurs calculent leur Exigence de capital de solvabilité (« SCR ») en utilisant soit la Formule standard, soit un Modèle interne (partiel) (PIM), sous réserve d'une approbation réglementaire.

La direction d'Ageas considère que la Formule standard surestime les risques de son portefeuille Non-Vie de détail, majoritairement traditionnel. Par conséquent, des Modèles internes approuvés pour le risque de souscription Non-Vie sont utilisés par les filiales AG Insurance et Ageas

Insurance Limited. Au niveau du Groupe, le SCR est donc calculé sur la base du Modèle interne partiel (SCR_{PIM}).

Le tableau ci-dessous présente les ratios de solvabilité du Pilier 1 au niveau du Groupe à la clôture :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Total des fonds propres Solvabilité II (Solvency II) éligibles pour couvrir le SCR du Groupe	8 238	7 400
Capital de solvabilité requis du Groupe selon le Modèle interne partiel (« SCR »)	4 266	4 033
Ratio de capital	193 %	183 %
Total des fonds propres Solvabilité II (Solvency II) éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis (« SCR ») du Groupe au minimum requis	6 618	6 512
SCR consolidé minimal du Groupe	2 294	2 161
Ratio de capital	289 %	301 %

Solvabilité du Pilier 2 – Gouvernance et supervision

Le Pilier II met l'accent sur la gouvernance, la gestion des risques et la revue prudentielle. Ageas intègre la gestion des risques au cœur de ses processus décisionnels- et réalise une Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA).

La direction considère que la Formule standard ne capte pas adéquatement certains risques, notamment le risque de crédit lié aux expositions aux États européens et aux investissements immobiliers, tout

en surestimant le risque de crédit des obligations d'entreprises. En conséquence, dans le cadre du Pilier II, Ageas applique des approches alternatives davantage alignées sur les caractéristiques de son portefeuille d'investissement et sur sa stratégie d'adéquation actif-passif.

La position en capital d'Ageas par segment¹, sur la base du SCR_{Ageas}, est la suivante :

	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Fonds propres	Capital de Solvabilité requis	Ratio de Solvabilité	Fonds propres	Capital de Solvabilité requis	Ratio de Solvabilité
Belgique	5 645	2 357	239 %	5 293	2 257	235 %
Europe (hors Belgique)	2 513	1 390	181 %	1 921	999	192 %
Asie (AFLIC)	278	160	174 %	261	162	161 %
Réassurance	1 075	614	175 %	1 046	598	175 %
Fonds propres non transférables et diversification	(1 164)	(593)		(1 046)	(543)	
Compte général, y compris éliminations et diversification	285	162		404	147	
Total Ageas	8 632	4 091	211 %	7 879	3 621	218 %

¹Un « segment » désigne un segment opérationnel IFRS utilisé par Ageas pour regrouper ses activités par région ou par fonction : la Belgique, l'Europe (hors Belgique), l'Asie, la réassurance et le compte général (« General Account »).



ageas SA/NV
Avenue du Boulevard 21/14-17
1210 Brussels, Belgium
Tel: +32 (0) 2 557 57 11
Fax: +32 (0) 2 557 57 50
Internet: www.Ageas.com
E-mail : info@Ageas.com